



BOISSETTES, PATRIMOINE

L'église Saint Louis



(https://www.boissettes.fr/sites/boissettes.fr/files/styles/img_1280x768_image_scale_crop_main/public/media/images/eglise_saint_louis_0.jpg?h=e51ebd85&itok=xJV55geR)

Il y a deux cloches dans le clocher de l'église Saint Louis de Boissettes.

Les deux cloches de l'église Saint Louis

Il y a deux cloches dans le clocher de l'église Saint Louis de Boissettes. L'une est à usage cultuel pour les événements religieux, l'autre, plus petite, est pour un usage civil. Elle est associée au cadran de l'horloge et située à l'extérieur du clocher. Son tintement marque les heures et demi-heures.

Le budget de la commune daté du 20 juillet 1840 mentionne déjà « *Une horloge qui est posée dans l'église et qui donne l'heure à tout le village* ».

Le Conseil Municipal nommait, à l'époque, un élu en charge de remonter les poids assurant le bon fonctionnement du mécanisme de l'horloge.



La cloche culturelle de l'église Saint Louis



La cloche civile reliée au cadran de l'horloge



Cadran Paul Garnier de l'horloge communale

L'horloge communale se compose d'un mécanisme aujourd'hui électrique, d'un cadran sur la façade de l'église (inscription de Paul Garnier, célèbre horloger Parisien) et de la cloche située à l'extérieur du clocher. Une carte postale datée de 1906 montre ces éléments du clocher.

Cette horloge permettait d'annoncer l'heure civile visuellement et auditivement, aussi bien la journée que la nuit, sans nécessiter d'un sonneur.

Les sonneries cultuelles, quant à elle, étaient lancées avec une grosse corde pour des sonneries à la volée.



Aujourd'hui, la sonnerie des deux cloches est électrique et se commande avec un boîtier. C'est un campaniste de l'entreprise Bodet Campanaire qui vient assurer la maintenance (c'est elle qui a en charge les horloges de nombreuses gares et de Notre Dame !)

Les habitants de Boissettes entendent sonner les heures et demi-heures avec la cloche extérieure, et l'angelus peu après 7h00, 12h00 et 19h00 avec la grosse cloche. Une oreille avertie saura distinguer la différence de timbre entre ces deux cloches.

Xavier Daras

NB : Ce texte reprend partiellement le mémoire de Pierre de Montalembert pour la Cour administrative d'appel de Paris.